

Objet : Classement des puériculteurs et puéricultrices dans l'enseignement fondamental libre confessionnel subventionné ordinaire pour l'année scolaire 2008-2009
Zone 1 – BRUXELLES - CAPITALE

Réseaux : LS

Niveaux : FOND (PE/Ord)

Période : année scolaire 2008-2009

- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles et fondamentales libres confessionnelles subventionnées **de la zone de Bruxelles - Capitale.**

POUR INFORMATION :

- Aux chefs de l'Administration centrale ;
- Aux membres des services d'Inspection ;
- Aux Syndicats du personnel enseignant ;
- Aux organes de coordination et de représentation des Pouvoirs organisateurs de l'enseignement fondamental libre subventionné.

Autorités : Commission zonale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire libre confessionnel subventionné, ordinaire et spécialisé, zone de Bruxelles - Capitale

Signataire : Odette MICHOT, Présidente

Gestionnaires : AGPE/DGPES/STAT

Personne-ressource : Jan MICHIELS, bureau 2^E218, 44 Bd Léopold II, 1080 Bruxelles
Tel. 02/413.38.97

Renvois :

- Décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française ;
- Décret du 02 juin 2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française ;
- Circulaire n°2252 du 28.03.2008 relative aux règles statutaires d'engagement de puéricultrices dans l'enseignement maternel ordinaire - année scolaire 2008-2009 – réseau libre confessionnel subventionné ;

Nombre de pages : 2

Annexe : 1

Téléphone pour duplicata : site web <http://www.adm.cfwb.be>

Mots-clé : ACS – Puériculteur/trices

Nous invitons les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements à prendre connaissance, en annexe à la présente circulaire, du tableau de classement des anciennetés acquises au 30 avril 2008 par les puériculteurs et puéricultrices au sein de la zone de Bruxelles - Capitale pour l'enseignement fondamental ordinaire libre subventionné.

Ce classement est réalisé en application de l'article 28, §3, du décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française.

Nous attirons l'attention des Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements sur ce que **seuls les membres du personnel ayant fait acte de candidature dans les formes et délai prescrits à l'article 28, §8, alinéa 1^{er}, dudit décret du 12.05.2004, sont repris dans le présent classement.**

Les informations reprises se basent sur les données vérifiées par l'Administration et validées par la Commission zonale de gestion des emplois compétente.

Il est rappelé que ce classement devra impérativement être pris en compte pour l'engagement des puériculteurs et puéricultrices sous statut ACS dans les établissements ressortissant à ce réseau et à cette zone, selon les dispositions du décret du 12.05.2004 précité.

La priorité liée au fait d'être repris dans ce classement zonal reste cependant en deuxième rang dans l'ordre de dévolution des emplois, après les priorités internes au Pouvoir organisateur, dites de Groupe 1 et de Groupe 2, définies à l'article 28, §3, a), dudit décret du 12.05.2004.

Nous renvoyons à ce propos aux instructions qui ont été fournies précédemment par la circulaire n°2252 du 28.03.2008.

Pour chaque puéricultrice ou puériculteur, outre les coordonnées des personnes concernées, on trouvera sous la rubrique « *Groupe* », le groupe d'ancienneté auquel le puériculteur ou la puéricultrice est rattaché.

Il est rappelé qu'au sein de chaque groupe, les puériculteurs sont considérés comme ayant la même ancienneté.

En application de l'article 28, §9 du décret du 12.05.2004, nous invitons les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements à communiquer aux puériculteurs et puéricultrices qui le demandent leur numéro d'ordre dans le présent classement, pour ce qui les concerne.

Il est rappelé qu'au terme de l'article 28, §8, 2^{ème} alinéa, du décret du 12.05.2004, les Pouvoirs organisateurs ont **l'obligation d'informer le Président de la Commission zonale des engagements réalisés tant en vertu du classement interne (groupes 1 et 2) que du présent classement zonal.**

Pour leur attention à ce qui précède, nous remercions déjà les Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements de la zone.

La Présidente,

Odette MICHOT

Décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire (application de l'article 28, § 2 et 3)

COMMISSION ZONALE DE GESTION DES EMPLOIS

Réseau : Libre subventionné

Caractère : Confessionnel

Zone géographique : Bruxelles - Capitale (zone 1)

CLASSEMENT DES PUERICULTEURS(TRICES) PAR ORDRE DECROISSANT DU NOMBRE DE JOURS D'ANCIENNETE

MATRICULE	NOM, PRENOM	ADRESSE	GROUPE
26604270667	SIMI VIVIANA	Rue du Père Damien, 75 – 1140 BRUXELLES	Q
26709230706	PEETERS GABRIELLE	Rue J. Noté, 26 – 1070 BRUXELLES	P
26004011111	PINILLA REIJA RACHEL	Rue de Prague, 21 – 1060 BRUXELLES	P
25711261151	JACQUES COLETTE	Rue de Serbie, 37 – 1060 BRUXELLES	P
26606171075	MOENAERT CHRISTINE	Clement Van Ophemstraat, 58 - 3090 OVERIJSE	N
26210161152	VANDERBECK DOMINIQUE	Avenue Franz Guillaume, 51/10 - 1140 BRUXELLES	M
25504101023	WINDAL RÉGINE	Les Tilleuls, 20 - 7940 BRUGELETTE	L
26804220727	SARENS PASCALE	Rue Blockmans, 11 - 1150 BRUXELLES	L
26503271101	DE MAET VÉRONIQUE	Avenue Georges Henri, 64 - 1200 BRUXELLES	L
26508201075	VIET BÉATRICE	Rue Potaarde, 156 - 1082 BERCHEM-STE-AGATHE	K
27406040104	ACCARDI ISABELLA	Chaussée de Mons, 356 - 1070 BRUXELLES	K
25504230883	DECAMPS ROXANE	Drève du Tastevin, 31 - 1190 BRUXELLES	i
25610271679	BERCHEM JACQUELINE	Rue de l'Eglise, 13 - 1780 WEMMEL	i
27207230486	WILBAUT CHRISTINE	Chemin du Pérou, 14 - 7864 DEUX-ACREN	i
27405240249	KÖSE HÜRÜ	Chaussée d'Haecht, 48 - 1210 BRUXELLES	i
26901110562	SYKOVARIS IOANNA	Avenue de la Basilique, 319/20 - 1081 BRUXELLES	i
26005061382	FARDEAU MARILYNE	Rue Isidore Meyskens, 63/2 - 1780 WEMMEL	i
26607070997	ANDRÉ SABINE	Avenue du Chèvrefeuille, 12 - 1200 BRUXELLES	H
27604050162	LIESENS CORINNE	Rue Quenestine, 4 - 1430 REBECQ	H
27204010185	FLON DOMINIQUE	Rue de Chaumont, 18 - 1325 CHAUMONT-GISTOUX	H
27705150292	FONTAINE CÉLINE	Alsembergsesteenweg, 816 - 1653 DWORP	G
25601100132	CHESAUX ÉVELYNE	Rue de l'Activité, 7 - 1200 BRUXELLES	G
26904160817	BAUDELET NADIA	Bosstraat, 23 - 1790 AFFLIGEM	G
27711250406	FILHASTRE SÉVERINE	Avenue Minèrve, 15/110 - 1190 BRUXELLES	F
25004200932	STRAET GHISLAINE	Boulevard Edmond Machtens, 166/9 - 1080 BRUXELLES	F

25609120844	VAN HAELTERT MARTINE	Rue de la Sincérité, 12 - 1070 BRUXELLES	F
27703130120	FLON CHANTAL	Avenue du Gui, 38 - 1180 BRUXELLES	F
27206060845	HAQUENNE VÉRONIQUE	Rue Saint Norbert, 67 - 1090 BRUXELLES	E
27505141341	VANBEVER VALÉRIE	Avenue de l'Hôpital Français, 29 - 1081 BRUXELLES	E
26610050679	IMMERECHTS BERENGÈRE	Zonlaan, 26 - 1700 DILBEEK	E
26901150649	LEDUC CORINE	Rue Léopold 1 ^{er} , 110 - 1020 BRUXELLES	D
27607290457	SALMON PEGGY	Rue Commandant Ponthier, 84 - 1040 BRUXELLES	D
27801090915	VAN LIL AGNÈS	Rue de la Tranquillité, 6 - 1070 BRUXELLES	D
27512220658	MAHER NADIA	Avenue Rogier, 321 - 1030 BRUXELLES	B
27408280606	STEVENS SYLVIE	Chaussée de Helmet, 113/10 - 1030 BRUXELLES	A